

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 1 OCT. 2010

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON,
Adjoints,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

19 - 23 Septembre 2010

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – LIEU DIT PRÉ DE LA ROUE

Vu le courrier de la préfecture de Tarn et Garonne en date du 22 janvier 2010 relative à l'occupation temporaire du domaine public fluvial lieu dit Pré de la Roue

Considérant la volonté de la ville de Moissac de renouveler cette occupation nécessaire dans le cadre des activités nautique sur son territoire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer la nouvelle occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial ainsi que l'engagement de versement de la redevance annuelle de 461.00 €.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 1 OCT. 2010
CASTELSARRASIN - 82